DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

N° 28

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

DM N°1 AU BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20220628-20220628_CC_D28-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 172 295 € en recettes de fonctionnement

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 172 295 € avec un virement à la section d'investissement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 2 330 € en dépenses d'investissement

- Inscription au compte 1068 en recettes de l'affectation de résultat de 2021 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 2 329 €.

- Inscription d'un montant de crédits de 172 294 € au compte 2313 « immobilisations en cours de construction »

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 174 624 €.

Budget annexe Ateliers partagés - DM1 2022

(budget géré en M14 voté HT)

Section de Fonctionnement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	**002**	**Excédent de fonctionnement reporté**		**172 295**
		Ajustement du montant des dépenses imprévues car plafonnement à 7,5 % des dépenses réelles		
022	002	Dépenses imprévues de fonctionnement		
023	023	Virement à la section d'investissement	172 295	
		TOTAL	**172 295**	**172 295**

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	**001**	**Déficit d'investissement reporté**	**2 330**	
1068	**10**	**Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement**		**2 329**
		Ajustement du prélèvement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		
		Ajustement des comptes de stocks		
3355	010	Stocks de terrains aménagés		
2313	23	Immobilisations en cours de construction	172 294	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		172 295
		TOTAL	**174 624**	**174 624**

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe ateliers partagés pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Signé électroniquement le 01/07/2022

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services

Signé électroniquement le 01/07/2022